

Conditions générales de vente

Prestations web, maintenance, hébergement, messagerie, SEO et photographie

Version B2B - 30 septembre 2026

Prestataire	Grégory Marin - G. Marin Sites Internet / Agence Marin
Statut	Entrepreneur individuel
Adresse	2 rue Pasteur - 73200 Albertville - France
SIREN	482 946 274
SIRET	482 946 274 00040
TVA intracommunautaire	FR80 482 946 274
Téléphone	06 62 74 68 18
E-mail	gregorymarin@hotmail.com

Champ d'application. Ces CGV sont rédigées pour les clients professionnels agissant dans le cadre de leur activité. Elles ne constituent pas des CGV consommateurs. Si une prestation est vendue à un consommateur, des conditions spécifiques devront être remises au client.

1. Objet et documents contractuels

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles G. Marin Sites Internet / Agence Marin, ci-après le « Prestataire », fournit à ses clients professionnels, ci-après le « Client », des prestations de création, refonte et maintenance de sites internet, hébergement géré, gestion de noms de domaine, messagerie, référencement naturel ou local, photographie et prestations numériques connexes.

Le contrat est constitué, par ordre de priorité, du devis ou bon de commande accepté, des éventuelles conditions particulières, puis des présentes CGV. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.

L'acceptation du devis, la signature d'un bon de commande, le versement d'un acompte ou le commencement d'exécution demandé par le Client emporte acceptation des présentes CGV dans leur version remise ou accessible lors de la commande.

2. Devis, commande et prix

Sauf mention différente, un devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. Les prix sont exprimés hors taxes, la TVA applicable étant ajoutée au taux en vigueur à la date de facturation.

Toute demande non comprise dans le périmètre initial - fonctionnalité, modification graphique, intégration de contenu, migration, correction, intervention technique ou autre travail supplémentaire - peut faire l'objet d'un devis ou d'une facturation complémentaire après information du Client.

Les achats de licences, extensions, polices, images, services tiers, abonnements ou autres frais externes ne sont inclus que s'ils figurent expressément au devis.

3. Conditions de paiement

Sauf disposition contraire du devis, les créations ou refontes de sites sont facturées à hauteur de 50 % d'acompte à la commande et 50 % lors de la livraison de la version bêta. Le paiement du solde déclenche la livraison finale et, le cas échéant, la mise en production.

Les autres prestations sont facturées selon les modalités indiquées au devis ou, à défaut, à l'achèvement de la prestation. Les factures sont payables sous 15 jours à compter de leur date d'émission, sauf délai différent expressément convenu.

Tout retard de paiement d'un Client professionnel entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application de pénalités calculées au taux de refinancement de la Banque centrale européenne le plus récent majoré de 10 points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due de plein droit. Lorsque les frais de recouvrement réellement exposés dépassent cette somme, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification.

En cas de défaut de paiement, le Prestataire peut, après mise en demeure restée sans effet, suspendre tout ou partie des prestations, accès, services gérés ou opérations de maintenance, sans que cette suspension n'emporte renonciation au paiement des sommes dues.

4. Collaboration et obligations du Client

Le Client désigne un interlocuteur ayant autorité pour transmettre les informations, centraliser les demandes et valider les livrables. Il fournit au Prestataire, dans les délais demandés, les textes, images, logos, accès, identifiants, informations légales, contenus, choix et validations nécessaires à l'exécution du projet.

Sauf autre délai convenu, les éléments nécessaires au démarrage doivent être fournis dans les 30 jours suivant la commande. Tout retard, réponse incomplète ou modification tardive peut reporter les délais sans engager la responsabilité du Prestataire.

Le Client garantit qu'il dispose des droits nécessaires sur tous les contenus, marques, photographies, textes, bases de données ou autres éléments qu'il remet au Prestataire. Il demeure responsable du contenu éditorial, commercial et réglementaire de son site.

5. Délais et déroulement des projets web

Les délais figurant au devis courent à compter de la réception de l'acompte et de l'ensemble des éléments nécessaires. Ils sont indicatifs lorsque leur respect dépend de validations, contenus ou interventions du Client ou de tiers.

Sauf organisation différente prévue au devis, un projet peut comprendre les étapes suivantes : conception, présentation d'une maquette, livraison d'une version bêta, livraison finale et période de garantie.

Les modifications demandées après validation d'une étape, les changements de périmètre et les travaux supplémentaires peuvent entraîner un ajustement du prix et du calendrier.

6. Validation et recette

Le Client dispose de 8 jours ouvrés à compter de la mise à disposition d'un livrable ou d'une version bêta pour transmettre par écrit ses réserves précises et reproductibles. À défaut de remarques dans ce délai, le livrable est réputé accepté pour l'étape concernée.

La recette porte sur la conformité aux fonctionnalités prévues au devis et sur le fonctionnement dans les versions stables récentes des navigateurs courants, notamment Chrome, Firefox, Safari et Edge, dans la limite des environnements annoncés au devis.

Une évolution d'un navigateur, d'un système, d'un plugin, d'une API ou d'un service tiers postérieure à la livraison ne constitue pas en elle-même un défaut initial du site.

7. Mise en ligne, garantie et maintenance

La mise en ligne intervient après validation du Client et règlement des sommes exigibles selon le devis. Pendant 3 mois à compter de la livraison finale, le Prestataire corrige, sans facturation supplémentaire, les anomalies techniques reproductibles imputables à sa propre réalisation et présentes au moment de la livraison.

La garantie ne couvre pas les modifications effectuées par le Client ou un tiers, les évolutions de logiciels ou services tiers, les incompatibilités apparues après livraison, les attaques, malwares, erreurs d'hébergement, défauts de sauvegarde, changements de serveur ou interventions hors périmètre.

À l'issue de la garantie, toute intervention relève d'un contrat de maintenance, d'un forfait d'heures ou d'une commande distincte.

8. Hébergement, sauvegardes et services tiers

Lorsque l'hébergement est inclus, le Prestataire agit comme intermédiaire ou gestionnaire technique auprès d'un hébergeur tiers. Les caractéristiques, niveaux de service et limitations du fournisseur s'appliquent. Le Prestataire ne garantit pas une disponibilité absolue et ne répond pas des interruptions imputables à l'hébergeur, aux réseaux, aux fournisseurs d'accès ou à un cas de force majeure.

Sauf engagement exprès au devis, le Client reste responsable de la conservation de ses propres contenus et données. Lorsqu'un service de sauvegarde est prévu, il ne se substitue pas à une politique de sauvegarde indépendante adaptée à l'activité du Client.

Les extensions, thèmes, API, logiciels, plateformes de paiement, services de réservation, solutions de messagerie ou autres outils tiers sont soumis à leurs propres conditions, licences, tarifs et évolutions. Une modification ou suppression de ces services peut nécessiter une prestation complémentaire.

9. Noms de domaine

Le nom de domaine choisi pour le Client est, sauf mention contraire, enregistré au nom ou pour le compte du Client. Le Client doit s'assurer que le nom choisi ne porte pas atteinte aux droits de tiers. Le Prestataire peut assurer les fonctions techniques ou administratives nécessaires à sa gestion sans revendiquer de droit de propriété sur le nom de domaine du Client.

Lorsque le renouvellement du nom de domaine est compris dans un abonnement, le Prestataire effectue les démarches auprès du registrar sous réserve du paiement de l'abonnement. Si le Client gère lui-même le domaine, il est seul responsable de son renouvellement et des conséquences d'une expiration.

En cas de fin de relation contractuelle et sous réserve du paiement intégral des sommes dues, le Prestataire fournit les informations ou codes nécessaires au transfert d'un domaine qu'il gère pour le Client, dans la mesure où le registrar le permet.

10. Messagerie électronique

Lorsque la prestation comprend la création ou le paramétrage d'adresses e-mail, le Prestataire réalise les opérations prévues au devis, notamment la configuration DNS ou l'ouverture du service auprès d'un fournisseur tiers.

Sauf mention contraire, la configuration des logiciels ou appareils du Client, la gestion quotidienne des boîtes, l'archivage, les filtres antispam, la récupération après suppression et la conservation des messages ne sont pas inclus. Le Prestataire ne peut garantir l'absence totale de messages indésirables ni l'acheminement de tous les messages par les services tiers.

11. Référencement naturel et local

Les prestations de référencement ont pour objectif d'améliorer la visibilité et la qualité du référencement du site selon les actions prévues au devis. Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et ne garantit aucun classement, position, volume de trafic, nombre de prospects, chiffre d'affaires ni maintien durable d'un résultat dans un moteur de recherche.

Les moteurs de recherche et plateformes locales déterminent librement leurs algorithmes, règles, indexations et affichages. Les variations de position liées à ces évolutions ne constituent pas une inexécution du Prestataire.

12. Photographies et contenus

Lorsque le Prestataire réalise des prises de vues pour le Client, les photographies livrées peuvent être utilisées par le Client pour les usages convenus au devis. Les fichiers originaux ou sources ne sont remis que si cela est prévu ou convenu.

Sauf opposition écrite du Client ou obligation de confidentialité, le Prestataire peut présenter des extraits des réalisations et photographies produites dans son portfolio et ses références commerciales, dans le respect des droits des personnes et des éventuelles restrictions convenues.

13. Propriété intellectuelle

Les éléments fournis par le Client restent sa propriété ou celle de leurs titulaires respectifs. Le Prestataire peut les utiliser uniquement pour exécuter la commande et présenter la réalisation dans ses références, sous réserve des restrictions convenues.

Les outils, bibliothèques, méthodes, composants génériques, gabarits, scripts, savoir-faire et éléments préexistants du Prestataire restent sa propriété. Les logiciels, thèmes, extensions, polices et contenus tiers restent soumis à leurs licences respectives.

Sauf cession de droits expressément prévue au devis, le Client reçoit, après paiement intégral, un droit d'utilisation des éléments originaux créés pour le site, pour les besoins de son activité et l'exploitation du projet livré. Toute cession plus étendue de droits patrimoniaux doit être identifiée avec précision quant aux droits cédés, modes d'exploitation, territoire, durée et destination.

Les développements logiciels spécifiquement réalisés peuvent faire l'objet d'une licence ou d'une cession définie au devis. À défaut, les composants réutilisables et le code préexistant restent au Prestataire et le Client bénéficie du droit d'usage nécessaire à l'exploitation du site livré.

14. Abonnements annuels de maintenance

Lorsqu'un abonnement annuel de maintenance, d'hébergement ou de gestion est prévu au devis, son contenu exact et le nombre éventuel d'heures inclus sont définis dans ce devis. Les prestations non incluses sont facturées séparément.

Sauf conditions particulières, l'abonnement est conclu pour un an et se renouvelle par tacite reconduction pour une nouvelle période annuelle. Le Client professionnel peut le résilier par écrit au moins 2 mois avant la date d'échéance annuelle. Toute période annuelle commencée est due, sauf accord contraire ou faute grave du Prestataire.

En cas d'arrêt définitif d'un service géré par le Prestataire, celui-ci en informe le Client dans un délai raisonnable et organise, sous réserve du paiement des sommes dues et des contraintes techniques des fournisseurs, la remise des éléments permettant une reprise par un tiers.

15. Abonnement de référencement

Lorsqu'un abonnement de référencement est souscrit, il est conclu pour une durée minimale de 12 mois, sauf disposition différente au contrat. À l'issue de cette période, il se poursuit de mois en mois et peut être résilié par le Client moyennant un préavis d'un mois.

Les modalités tarifaires, actions incluses, fréquence des rapports et éventuels engagements spécifiques sont définis au devis ou au contrat de référencement.

16. Abonnement de création de site

Lorsqu'une création de site est financée sous forme d'abonnement, les conditions particulières du devis précisent le montant mensuel, la durée minimale d'engagement, les services inclus et les conditions de transfert.

Sauf mention différente au devis, l'engagement minimal est de 12 mois. À compter du 13^e mois, l'abonnement se poursuit de mois en mois et peut être résilié avec un préavis d'un mois.

Lorsque le devis reprend le mécanisme historique d'Agence Marin, le site devient transférable au Client après paiement de 36 mensualités échues. À partir de 48 mensualités échues, une refonte peut être prévue

sans surcoût autre que l'abonnement, uniquement si cette faculté figure expressément dans les conditions particulières. En cas de contradiction, le devis prévaut.

17. Suspension, résiliation et fin de contrat

En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations, l'autre partie peut résilier le contrat 15 jours après une mise en demeure écrite restée sans effet, sauf urgence ou manquement ne pouvant être réparé.

En cas d'abandon unilatéral du projet par le Client sans faute du Prestataire, les travaux réalisés, dépenses engagées et prestations déjà réservées deviennent immédiatement exigibles. Si le devis prévoit une indemnité d'annulation, celle-ci s'applique dans les limites permises par la loi.

À la fin du contrat et après paiement intégral, les données, exports, fichiers ou accès devant être remis au Client selon le devis sont fournis dans un format raisonnablement exploitable, sous réserve des droits de tiers et des éléments appartenant au Prestataire.

18. Responsabilité

Chaque partie répond des dommages directs causés à l'autre du fait de ses fautes prouvées dans l'exécution du contrat. Sauf faute lourde, dol, atteinte corporelle ou cas dans lesquels une limitation est interdite par la loi, la responsabilité totale du Prestataire au titre d'une prestation est limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client pour la prestation à l'origine du dommage au cours des 12 mois précédant le fait générateur.

Le Prestataire ne répond pas des dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires, perte de marge, perte d'exploitation, perte de clientèle, atteinte à l'image, perte d'opportunité ou perte de données lorsque celle-ci résulte d'un défaut de sauvegarde relevant du Client.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements ou indisponibilités causés par un tiers, un hébergeur, un registrar, un fournisseur de messagerie, un plugin, une API, un moteur de recherche, une plateforme ou une intervention non autorisée sur le site.

19. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens du droit français. La partie empêchée informe l'autre dès que possible et prend les mesures raisonnables pour en limiter les effets.

20. Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations non publiques de l'autre auxquelles elle accède pour exécuter le contrat. Cette obligation survit à la fin du contrat pendant la durée nécessaire à la protection légitime de ces informations.

Lorsque le Prestataire traite des données personnelles pour le compte du Client, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable. Si la prestation implique un traitement de données personnelles en qualité de sous-traitant au sens du RGPD, les obligations nécessaires peuvent être précisées dans un accord ou une annexe dédiée.

21. Assurance

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité et peut fournir une attestation en cours de validité sur demande du Client.

22. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV et les contrats qui en découlent sont soumis au droit français. Les parties recherchent en priorité une solution amiable à tout différend.

ENTRE PROFESSIONNELS, ET SOUS RÉSERVE DES RÈGLES IMPÉRATIVES APPLICABLES, TOUT LITIGE RELATIF À LA FORMATION, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT RELÈVERA DES JURIDICTIONS MATÉRIELLEMENT ET TERRITORIALEMENT COMPÉTENTES SELON LES RÈGLES DE DROIT COMMUN, SAUF CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION VALABLE FIGURANT DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES.

23. Version des CGV

Les CGV applicables à une commande sont celles qui ont été remises ou rendues accessibles au Client au moment de cette commande. Une modification ultérieure des CGV n'a pas pour effet de modifier rétroactivement un contrat déjà conclu, sauf accord écrit des parties ou disposition légale contraire.

24. Dispositions diverses

Si une clause des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeurent en vigueur. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir temporairement d'un droit ne vaut pas renonciation à ce droit.

Note pratique : ce document est une version modernisée des CGV 2023 fournie par Agence Marin et adaptée à un usage B2B. Il doit rester cohérent avec les devis effectivement utilisés, notamment pour les abonnements, les licences, la propriété des développements et les services inclus.